



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 02 novembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 10/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

**Absent :** Didier CHAMBON

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre BABUT

### Objet: Voirie communale du Mas à Prensol : régularisation d'échange de terrains - DE\_2022\_021

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une portion de voirie reliant le village du Mas à celui de Prensol a été créée au début des années 1980 empruntant des terrains privés.

Les nouvelles délimitations ont alors fait l'objet de plan d'arpentage sans être validé par actes notariés.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation sur la base des procès-verbaux établis en 1986 par un géomètre expert (plans ci-joints). Les délimitations se répartissent comme suit :

Parcelles d'origine	Superficie	Propriétaires	Nouvelles parcelle	Superficie	Propriétaires
N°311 section B	5 632 m2	Mommalier Jean-Pierre	B 442	3 942 m2	Mommalier Jean-Pierre
			<b>B 443</b>	<b>805 m2</b>	<b>COMMUNE</b>
			B 444	885 m2	Mommalier Jean-Pierre
Domaine public		<b>Commune</b>	B 445	160 m2	Mommalier Jean-Pierre
N° 9 section ZE	3 080 m 2	Consorts Moreau	ZE 68	128 m2	Mommalier Jean-Pierre
			<b>ZE 69</b>	<b>436 m2</b>	<b>COMMUNE</b>
			ZE 70	2 516 m2	Consorts MOREAU
N°15 section ZE	19 320 m2	Mommalier Jean-Pierre	ZE 71	10 992 m2	Mommalier Jean-Pierre
			<b>ZE 72</b>	<b>1 564 m2</b>	<b>COMMUNE</b>
			ZE 73	6 764 m2	Mommalier Jean-Pierre
Domaine public		<b>Commune</b>	ZE 74	435 m2	Mommalier Jean-Pierre

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :



- DE VALIDER la délimitation de la voirie communale du Mas à Paresol comme indiquée sur les documents d'arpentage ;
- INDIQUE que les échanges de terrains par la commune se feront à l'Euros symbolique.
- De DONNER TOUT POUVOIR au Maire pour signer l'acte notarié auprès de ME Feniès-Chavigner, Notaire à Mauriac.

Fait et délibéré à Veyrières, le 2 novembre 2022  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 14 NOV. 2022  
et publié ou notifié  
17 NOV. 2022

